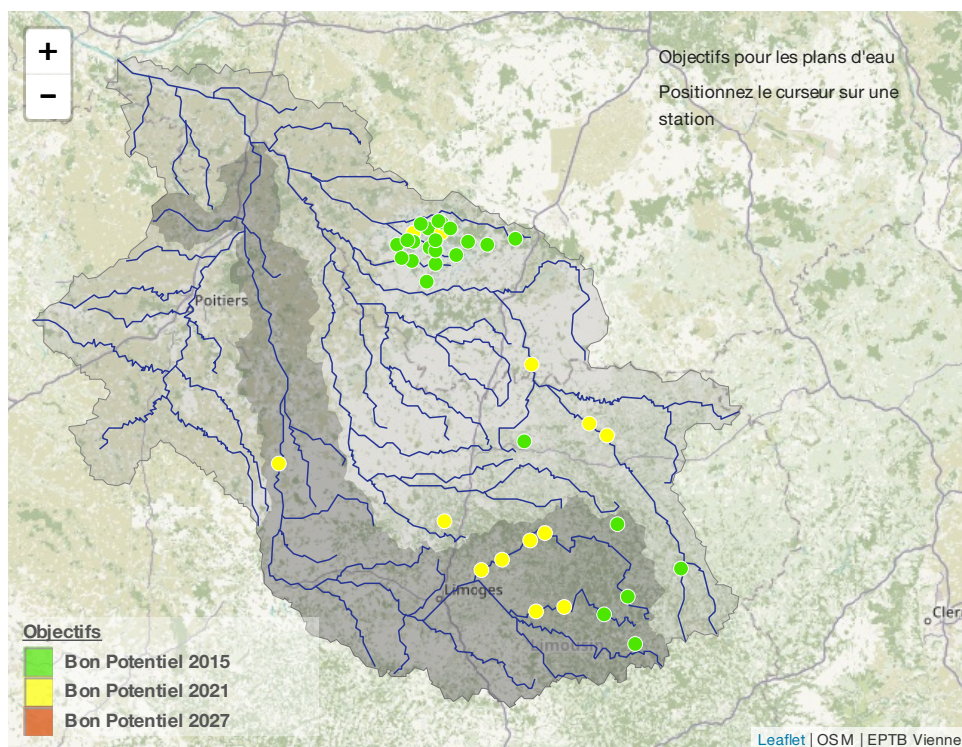


Objectifs des plans d'eau

Imprimer la page

Fichier PDF

Carte



Commentaire / Analyse :

Selon la DCE, les MEFM (Masses d'eau fortement modifiées, c'est-à-dire des masses d'eau qui ont subi certaines altérations physiques dues à l'activité humaine) doivent atteindre le bon potentiel écologique, et non le bon état écologique en 2015. Il s'agit d'un objectif moins strict du point de vue du caractère écologique de la masse d'eau.

Définition :

Les objectifs des plans d'eau sont inscrits dans le SDAGE Loire-Bretagne.

Pour chaque masse d'eau l'objectif se compose d'un niveau d'ambition et d'un délai.

Les niveaux d'ambition sont le bon état, le bon potentiel dans le cas particulier des masses d'eau fortement modifiées ou artificielles. En application du principe de non détérioration lorsqu'une masse d'eau est en très bon état, l'objectif est de maintenir ce très bon état.

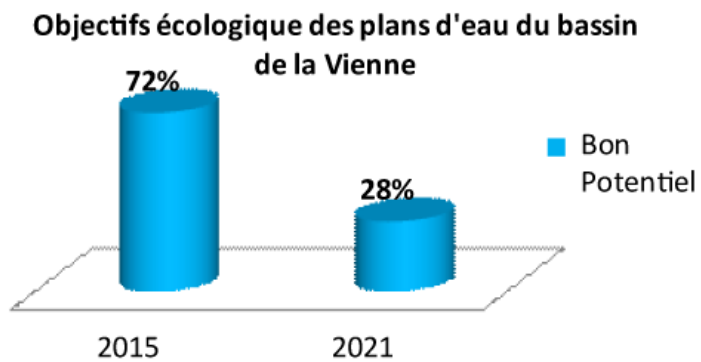
Les délais sont 2015, 2021 ou 2027.

(Source : SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)

Source :

Agence de l'eau Loire-Bretagne - Etat des lieux 2013 (Données 2010-2011)

Graphique :



Source : AELB Etat des lieux 2013 - Données 2010/2011

EPTB Vienne

Commentaire graphique :

72% des plans d'eau du bassin de la Vienne doivent se conformer au bon potentiel en 2015, alors que seulement 28% sont classés en bon potentiel en 2011.